Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-146_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 09 novembre 2026

Objet : Coopération intercommunale – CDC AQTA – Rapports relatifs au Prix et à la Qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2025.

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN,

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-146_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026

Délibération N°146/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Coopération intercommunale – CDC AQTA – Rapports relatifs au Prix et à la Qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2025.

Rapporteur : M. Hugues VANNIER, adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à la Propreté.

Exposé :

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

La Communauté de communes a transmis à la Ville le rapport d'activités 2025 relatif à la qualité et au prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport présente les principaux indicateurs techniques, environnementaux et financiers des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

Service Public de l'Eau Potable

- Exploitation : Assurée par la société Saur dans le cadre d'un contrat de concession de 11 ans. Le Syndicat Eau du Morbihan gère quant à lui la production de l'eau potable.
- Réseau et Patrimoine : Le linéaire du réseau d'eau potable s'élève à 1 645 km. Le rendement global du réseau est de 90,7 %, ce qui témoigne d'une excellente performance.
- Qualité de l'eau : L'eau distribuée est de bonne qualité avec un taux de conformité de 100 % pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
- Consommation et Abonnés : Le service compte 75 930 abonnés pour un volume global mis en distribution de 6 229 422 mètres cubes.
- Tarifs : Au 1er janvier 2026, le prix total de l'eau (partie eau seule) est de 2,29 euros TTC par mètre cube pour une référence de 120 mètres cubes.
- Budget : dépenses de fonctionnement 6.6 M€, dépenses d'investissement 4.86 M€ dont 1.85 M€ de déficit reporté, dette/année : 4.7 ans.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-146_2026-DE

Service Public de l'Assainissement Collectif

- Exploitation : Assurée par la société Veolia dans le cadre d'un contrat de concession de 12 ans.
- Réseau et Collecte : Le linéaire total des réseaux de collecte séparatifs avoisine les 922 km.
- Investissements marquants : Poursuite du « Plan Marshall » pour l'amélioration des systèmes d'assainissement et la préservation des milieux côtiers, notamment avec le démarrage des travaux de restructuration de la station d'épuration de Plouharnel.
- Contrôles de raccordement : 4 922 contrôles de branchement ont été réalisés au cours de l'année 2025.
- Tarifs : Le prix global de l'assainissement collectif (pour une facture de 120 mètres cubes) se situe entre 3,39 € et 3,91 € TTC par mètre cube au 1er janvier 2026 selon les communes.
- Budget : dépenses de fonctionnement : 6.87 M€, dépenses 'investissement : 24.85 M€, dette/année : 22.11 ans

Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Assuré en régie directe sur l'ensemble du territoire, il couvre un parc estimé à 11 419 installations.
- Le taux de conformité global des dispositifs suite aux visites de bon fonctionnement s'élève à 83 %.
- En 2025, la collectivité a poursuivi son programme d'aides financières volontaires (enveloppe de 200 000 euros par an) pour soutenir les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations, en accordant des subventions bonifiées en fonction des revenus (foyers modestes et très modestes).

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2025 relatif à la qualité et au prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 28 octobre 2026, la Commission municipale a pris acte de la communication du rapport.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2025 relatif à la qualité et au prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 relatif à la qualité et au prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-146_2026-DE

DIT que la présente délibération sera transmise aux services municipaux concernés pour information.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire



Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026
Classification actes : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – 5.7 - INTERCOMMUNALITÉ
Publié le 13 novembre 2026